M.E.J
Mouchamps Jeunesse Municipal
33, Rue de l'Ouest
85640 MOUCHAMPS
☎ 02 51 63 96 06
E-Mail : direction.mej@orange.fr

REUNION DU MERCREDI 16 MAI 2012

Étaient présents : Nicole Loizeau, Annie Gaboriau, Maryse Marionneau, Sophie Cartron, Sabine Armand, Stéphane Kertoubi.

Étaient excusés : Régis Bossard, Chantal Albert, Yannick Blanchard , Isabelle Lucas, Nathalie Moindron, Émilie Bossard.

COMPTE-RENDU

1/ Proposition des tarifs 2012/2013

A/ Extrascolaire

Conformément aux dispositions du **D**ispositif d'**A**ccessibilité **F**inancière des **F**amilles aux **A**LSH et **A**ccueils **J**eunes (**DAFFAAJ**), le comité de pilotage a décidé d'appliquer les « tarifs plafonds » pour les activités extrascolaires du service enfance, c'est à dire les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires pour les enfants de 3 ans au Cm2. De plus, toutes les prestations alimentaires (repas, goûter, petit déjeuners) seront incluses dans ces nouveaux tarifs horaire, que les enfants en bénéficient ou non. Par conséquent, ce changement de mode de calcul aura une incidence relative pour les familles, en fonction de la plage horaire fréquentée. L'augmentation sera variable en fonction de la période d'accueil choisie ; elle sera notamment plus importante sur les temps d'accueil sans prestation alimentaire.
(exemple : 9h-12h)

B/ Périscolaire

Ces mêmes dispositions n'étant pas obligatoires pour les accueils périscolaires, et surtout très compliquées à mettre en œuvre pour assurer des augmentations de tarifs proportionnelles pour chaque rubrique de facturation, il a été décidé de garder la facturation actuelle et d'appliquer un pourcentage d'augmentation proportionnel pour chaque rubrique de facturation.
Les jours d'école, les prestations alimentaires des petit-déjeuners et goûters seront donc ajoutées au coût horaire du périscolaire, comme durant l'année scolaire 2011/2012.

En conclusion, la logique de facturation ne sera pas la même pour les activités périscolaire et pour les activités extrascolaire, mais ce choix n'est pas en contradiction avec le **DAFFAAJ** signé avec la **CAF**.

Tableaux en annexe 1.

PS : Les modes de calcul des autres rubriques (Secteur Jeunesse, Suppléments, Séjours, EAS, etc …) restent inchangés.

Changement de date

Une réunion d'information pour les familles est proposée le :

Mercredi 13 juin 2012 à 20h30
à la salle des fêtes de Mouchamps

¤ Les tarifs « 2012/2013 » y seront présentés.

2/ Bilan des inscriptions de l'été 2012

En fonction des effectifs présentés ci-dessous, nous avons mis en place :

- 3 animateurs pour l'accueil de loisirs des Rikikis (1/ 8 enfants), soit 24 places,
- 2 animateurs pour l'accueil de loisirs des Futés (1/12 enfants), soit 24 places,
- Nous accueillerons également une animatrice en formation BAFA, ce qui nous autorisera une petite marge de manœuvre en cas de nécessité.

Nous continuerons d'accepter les inscriptions en retard en fonction des possibilités d'encadrements.

	RIKIKIS	FUTES	SEJOURS
S 28	20	18	Arrêté au 16 mai 2012
S 29	24	25	
S 30	17	19	
Total	123		

Camp Jeunes n°1	Du 09 au 14 juillet	13
Camp équitation (Cp-Ce)	Du 10 au 13 juillet	9
Camp maternel	Du 16 au 18 juillet	9
Camp Club Junior	Du 16 au 20 juillet	15
Camp Jeunes n°2	Du 21 au 26 juillet	14
Camp pirate (Cp-Ce)	Du 23 au 26 juillet	15
Total		75

En ce qui concerne les séjours à Notre Dame de Monts, 4 animateurs assureront l'encadrement.

3/ Questions diverses

A/ Enquête pour une ouverture à Noël 2012

Une enquête sera lancée auprès des familles pour recenser les besoins pendant les vacances scolaires de Noël, du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 04 janvier 2013.

En cas de demande, nous organiserons les accueils de loisirs en conséquence, avec un recrutement d'animateurs saisonniers et par conséquent, une inscription à la semaine (comme au mois de juillet).

Courrier en annexe 2.

B/ Repas du Service Jeunesse

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité alimentaire et pour le confort des animateurs, les déjeuners proposés pour l'Espace Jeunes et pour l'Accueil Jeunes dans le cadre de leurs d'activités de loisirs, seront désormais préparés et servis au restaurant scolaire de la commune.

La réglementation autorisant à titre occasionnel les repas préparés par les jeunes et les encadrants, les animateurs confectionneront les diners des soirées à thème, pour notamment développer l'autonomie des jeunes. La fréquence de ces soirées étant très faible (1 fois par mois au maximum).

Dans ce cas, l'équipe prendra toutes les mesures d'hygiène en vigueur (nettoyage et désinfection des plans de travail, vérification des dates de péremption, stockage des échantillons témoin durant 5 jours, etc.).

Imprimez ce document sur du papier recyclé et ne le jetez pas sur la voie publique. Merci.